

N° 2022/450

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 23 juin 2022

OBJET :

SICTEUB

**BILAN D'ACTIVITES
2021**

**Entretien et exploitation
des réseaux d'eaux usées**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Madame Katya SCHMITT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusée : Madame Gwendoline PLUQUET

Absente : Madame Nathalie SORTAIS

Secrétaire de Séance : Madame Véronique PETIT

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 28 juin 2022

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



oo oo oo oo oo oo oo

Monsieur Jacques GAUBOUR, Adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme, délégué titulaire au sein du SICTEUB rappelle à l'assemblée délibérante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-13, L 2224-5, D 2224-1 à D 2224-5 ;

Vu le bilan d'activités au titre de l'année 2021 transmis par le SICTEUB concernant l'entretien et l'exploitation des réseaux d'eaux usées ;

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jacques GAUBOUR ;

Il est demandé aux membres du Conseil de prendre acte de la présentation dudit bilan d'activités tel que présenté.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation et de l'examen du bilan d'activités 2021 transmis par le SICTEUB concernant l'entretien et l'exploitation des réseaux d'eaux usées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Le Maire,
Sylvain SARAGOSA